

CLASSES D'UTILISATION DES SOLS	OCCUPATIONS DES SOLS	CARACTERISTIQUES TOPOGRAPHIQUES			RELATIONS ENTRE LES CLASSES D'OCCUPATION DES SOLS ET LA VEGETATION NATURELLE																
		Altitude moyenne du point le plus bas et écart type	Altitude moyenne du point le plus élevé et écart type	Dénivelé moyen et écart type	(les chiffres indiquent le % de communes contenant un type déterminé de végétation naturelle)																
		F	U	A	STH/SAU	Chêne verte	Chêne pubescente	Chêne à Charme	Chêne acidiphile	Chêne à molinie	Aunaie glutineuse	Chêne à Pin sylvestre	Hêtre (Alpes)	Hêtre acidiphile	Sapinière (Alpes)	Sapinière acidiphile	Pin sylvestre	Epicéa	Pin cembro	absence de végétation naturelle	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;"> <b>Matériaux pour une carte écologique régionale</b>  <b>Essai appliqué à la région Rhône - Alpes</b>  <b>LYON 1/250 000</b> </div>																					
<b>CLASSES A DOMINANTE FORESTIERE</b>																					
3	Classe limitée aux grands massifs montagneux (Vercors, Chartreuse, Massif de Belledonne). Paysages fermés. Croissance démographique liée à des activités touristiques.																				
9	Du fait de l'altitude plus basse qu'en 3, les surfaces cultivées où dominent des herbages sont plus étendues. La SAU par exploitation ne dépasse pas 10 hectares.			+																	
8	La forêt occupe tous les espaces favorables. Le reste est en rochers ou en pentes imprégnées à l'agriculture.			+																	
<b>CLASSES A DOMINANTE AGRICOLE</b>																					
20	Zones de plaine. Cultures de céréales, accompagnées quand le climat le permet, de cultures spécialisées (vigne, vergers, cultures maraîchères).					(15% à 35%)															
14	Zones planes aux plus faibles dénivelés. SAU moyenne de 15 à 20 ha. Les céréales occupent 60 à 70% de la SAU. Le fort accroissement démographique à proximité de centres urbains ou industriels conduit à une perturbation des structures et des paysages agricoles.					15 à 35%															
15	Classe plus contrastée topographiquement que la 14. Diminution des surfaces en céréales (20 à 25% de la SAU), SAU moyenne 12 à 14 ha. Communes concentrées dans l'Isère, la Loire et le Rhône. Croissance démographique (41% des communes).					35 à 65%															
16	Altitude plus élevée que celles des classes précédentes. Part beaucoup moins grande des céréales, cultures spécialisées rares. SAU moyenne 17 ha. 78% des communes ont vu leur population stable ou en décroissance de 1968 à 1975.					65%															
17	Proche de la classe 14, grande variété des conditions de milieu qui se traduit par l'extension des forêts (25 à 35% de la surface cadastrée). La SAU moyenne par exploitation varie de 10 à 25 ha suivant la part des céréales; elle peut atteindre 5 ha quand la part des vignes ou vergers s'accroît.			+		15 à 35%															
18	Présente sur les marges des massifs, plateaux de Chambaran et Crémieu, bordure orientale du Massif Central. 35 à 45% en forêt. Accroissement démographique dû à la proximité des centres urbains; développement de l'habitat pavillonnaire.			+		35 à 65%															
19	Deux types: - si la SAU est comprise entre 50 et 60% la forêt occupe 30 à 45% des surfaces cadastrées (ceci concerne les communes les plus élevées). - si la SAU est comprise entre 60 et 70% la part des forêts est inférieure à 30% (ceci concerne les communes les plus basses). La part des céréales ne dépasse pas 15% de SAU. C'est une des classes dont la situation démographique s'est le plus dégradée de 1968 à 1975.					65%															
11	Territoires composés de milieux très différents, topographie très contrastée, place secondaire de l'agriculture. Extension des landes. Classe présente dans l'Ain, l'Isère et l'Ardèche.					40 à 50%															
12	Agriculture et forêt sont complémentaires. 25% des communes de la Haute Loire appartiennent à cette classe, 16% pour la Savoie, 10% pour l'Ain. Zone de moyenne montagne. Stabilité démographique ou perte de population dans 75% des communes.					40 à 50%															
13	L'agriculture et la forêt rencontrent ici les pires conditions (Ain, Ardèche comptent le plus de communes de ce type). L'agriculture a subi un fort déclin qui se traduit par le développement des friches et landes. Stabilité démographique ou perte de population, 76% des communes.					30 à 40%															
0	Le facteur U représente dans cette classe les rochers, pelouses et glaciers. Communes de haute montagne cantonnées au massif de Belledonne et à l'Oisans. stabilité démographique ou perte de population pour les 9 communes de cette classe.					15 à 25%															
<b>CLASSES A DOMINANTE URBAINE</b>																					
1	Le bâti occupe toute la surface communale. Absence de végétation naturelle. Un seul figuré: l'évolution démographique n'apporte aucune modification dans l'occupation de l'espace (Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, et les communes de banlieues).					70%															
4	L'urbanisation n'est pas uniformément dense. Présence d'espaces interstitiels importants (lambeaux de végétation naturelle, terrains abandonnés, espaces verts aménagés). Concentration de ces communes à la périphérie des centres urbains de type 1. Forte expansion démographique pour 67% de ces communes.			+		50 à 70%															
10	Deux types: - soit des communes associées à un centre urbain de type 1 dont elles sont séparées par des communes de type 4. Habitat de type résidentiel. - soit des petits centres urbains exerçant un rôle attractif (emplois, commerce et fonction administrative) sur leur environnement rural. Expansion démographique pour 63% des communes de cette classe.			+		40 à 50%															

Les 3 chiffres superposés dans chaque classe indiquent successivement, le nombre de communes ayant connu une variation démographique relative \* en % par an - supérieure à 1,- comprise entre +1 et -1,- inférieure à -1. Pour les classes 0 et 1 l'évolution démographique n'est pas significative. Pour la classe 10 il n'y a pas de commune à variation inférieure à -1%. (pour la période de 1968 à 1975)

SAU = Surface Agricole Utilisée    STH = Surface Toujours en Herbe    + = éléments secondaires d'occupation des sols